

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'Aviation civile

Décision du 16 novembre 2020
modifiant la décision du 28 décembre 2018 portant nomination au conseil du personnel
navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : TREA2026015S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R.421-9 à R 421-13 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R*133-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu la décision du 28 décembre 2018 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe a) du I. (Section des essais et réceptions) de l'article 1^{er} de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« a) membres représentant l'aviation militaire

- Titulaires : MM. Arvind BADRINATH, Patrick LANTERI.

- Suppléants : MM. Eric CHARLES, Nicolas LANGEVIN, Marc PRUNEL, Benedict SMITH. »

Article 2

Le paragraphe d) du I. (Section des essais et réceptions) de l'article 1^{er} de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«d) membres représentant le personnel navigant professionnel des essais et réceptions

- Titulaires : MM. Olivier GENSSE, Jean-Pierre MEUNIER, Philippe PERRIN.

- Suppléants : Mme Andréa CIABRINI, MM. Didier GERMA, Ludovic GIRARD, Thierry LACOSTE, Franck VESSIOT, Mehdi ZEDDOUN.»

Article 3

Le paragraphe a) du II. (Section du transport aérien) de l'article 1er de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«a) membres représentant l'aviation civile

- Titulaire : M. Jacques LE GUILLOU.

- Suppléants : MM. Thierry BOUCHEZ, Eric BRODBECK.»

Article 4

Le paragraphe b) du II. (Section du transport aérien) de l'article 1er de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«b) membres représentant l'aviation militaire

- Titulaire : Colonel Paul-Christophe MORSCH.

- Suppléants : Colonel Bertrand GÜTTER, Lieutenant-colonel John CHARMETEAU.»

Article 5

Le paragraphe c) du II. (Section du transport aérien) de l'article 1er de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«c) membres représentant les exploitants du transport aérien

- Titulaires : Mme Anaïs BENSAL, MM. Charles AGUETTANT, Pascal FROCHOT, Jean-Frédéric VACHER, Bertrand d'YVOIRE, Philippe DANDRIEUX.

- Suppléants : Mmes Pascale DULAT, Valérie DUMAS, Marine LE MEUR, MM. Xavier BOUTIN, Jérôme FOISSAC, Christophe GROSSIER, Alexis KARRER, Fabien LAIGNEL, Simon LEBLANC, Vincent NOWIK, Franck HAMON, Hugues MARCHESSAUX.»

Article 6

Le paragraphe a) du III. (Section du travail aérien) de l'article 1er de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«a) membres représentant l'aviation civile

- Titulaire : Mme Nathalie DOMBLIDES.

- Suppléants : Mme Marie-Agnès GUYOMARC'H, M. Didier ROUZET.»

Article 7

Le paragraphe b) du III. (Section du travail aérien) de l'article 1er de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«b) membres représentant l'aviation militaire

- Titulaire : Colonel Paul-Christophe MORSCH.

- Suppléants : Colonel Bertrand GÜTTER, Lieutenant-colonel John CHARMETEAU.»

Article 8

Le paragraphe c) du III. (Section du travail aérien) de l'article 1er de la décision du 28 décembre 2018 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

«c) membres représentant les exploitants du travail aérien

- Titulaires : MM. Bruno CALLABAT, Christophe ROSSET, Jean-Pierre TRIMAILLE.

- Suppléants : Mmes Ghislaine BARRERE, Coralie DEZERT, Jenny PERROT, MM. Jean-Marc GENECHESI, Charles MOY DE LACROIX, Jean PERCHAIS.»

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 16 novembre 2020

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile

P. CIPRIANI